

**N°08-07-2021 / 22 – Validation du bilan à mi-parcours du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)**

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,

Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Eric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Monsieur le Président informe ses collègues que le bilan à mi-parcours a été approuvé par le conseil syndical du PETR le 2 avril 2021.

Il rappelle que le Contrat de territoire a été signé pour une durée de 6 ans entre la Région et les 3 principaux EPCI, la ville moyenne, le PNR et le Pôle Territorial. Doté de 6 674 000 € et animé par le PETR, il a vocation à soutenir bon nombre de projets de développement local publics et privés dans une logique d'harmonisation territoriale.

En synthèse, le PETR indique que les objectifs de ce contrat sont calés sur un projet de territoire réalisés en 2017 :

- Permettre au Pôle de centralité et aux communautés de communes du Perche d'Eure-et-Loir d'être les moteurs des dynamiques locales de développement notamment au plan économique après les efforts accomplis en matière de services ces dernières années

- Globalement, en lien avec le SCoT, profiter de chaque document d'urbanisme et de chaque projet d'espaces publics pour penser les aménagements à venir de façon raisonnée (priorité réhabilitation) et en cohérence avec les thématiques fortes de développement du territoire (petites industries, filières locales, ré-enchantement commercial, tourisme, services et cohésion sociale...)

- Faire du plan climat à venir un creuset d'innovation pour la croissance verte et utiliser les usages numériques pour améliorer la qualité de vie des percheros

En 2017, le territoire et la Région ont convenu de la répartition des crédits entre les axes du Contrat (cf. tableau plus loin). Si les lignes sont uniquement fongibles à l'intérieur d'un même axe pendant la durée du contrat, à mi-parcours, il est prévu dans le contrat, un bilan au cours duquel le CRST peut faire l'objet d'ajustements.

Synthèse du bilan mi-parcours :

- 1) 93 projets aidés en 3,5 ans
- 2) Plus de 13 millions € investis par les MO, soit un effet levier de 2,35 € d'investissement pour 1 € apporté par la Région.
- 3) 245 emplois créés ou maintenus

4) 5 679 484 € engagés au 19/11/2020 au moment où les comptes ont été arrêtés pour pouvoir procéder aux ajustements entre les lignes de crédits, soit 85 % de l'enveloppe globale du CRST (6 674 000 €)

Il convient de noter un fort niveau d'engagement des crédits régionaux sans précédent pour notre territoire soulignant le dynamisme des acteurs locaux et la mobilisation des élus autour de dispositifs favorisant l'investissement local structurant : Contrat de Ruralité, dispositif TEP-CV, Action Cœur de ville pour le pôle de Nogent-le-Rotrou et la mise en œuvre du protocole Bourg-centre pour nombre de nos bourgs secondaires.

Ce bilan, indique le PETR, a fait l'objet d'une large concertation et d'une étude des besoins du territoire au cours de l'année 2020. La Région et le Président du Conseil de Développement ont également été consultés.

Axes	Actions CRST Perche	Crédits prévus	%	Bilan Mi-parcours proposé	Crédits à engager	
AXE A : Emploi/Economie	Entreprises / numérique	1 555 000 €	23	↘	1 146 000 €	58 600 €
	Agriculture	200 000 €	3	↘	189 600 €	0
	Tourisme	180 000 €	3	↗	379 800 €	0
Axe B : Mieux être social	Services à la population	630 000 €	10	↗	677 600 €	188 300 €
	Culture / sport	394 000 €	6	↗	865 000 €	216 000 €
AXE C : renforcer le maillage urbain et rural	Espaces publics	869 000 €	13	↘	783 000 €	0
	Urbanisme durable / Mobilité	222 000 €	3	↗	1 030 800 €	200 700 €
	Habitat / logement	760 000 €	12	↘	79 500 €	32 000 €
AXE D : Stratégie régionale biodiversité	Biodiversité (min 5 % / 4 560 000 €)	228 000 €	3	→	228 000 €	52 600 €
AXE E : Plan climat énergie régional	Energie / climat	811 000 €	12	↘	629 500 €	84 400 €
A VOS ID	A vos ID (min 350 000 €)	350 000 €	5	→	350 000 €	112 516 €
Enveloppe fongible (pour mémoire)		175 000 €	3	↘	14 200 €	15 200 €
Ingénierie CRST (Max 300 000 €)		300 000 €	4	→	300 000 €	34 200 €
Total enveloppe		6 674 000 €	100		6 674 000 €	994 516 €

Les lignes Biodiversité, Energie/Climat ont été préservées afin de respecter les engagements pris en faveur de la transition énergétique et écologique. De nombreux dossiers étant déjà déposés auprès de la région, dans un contexte extrêmement contraint en raison de l'enveloppe disponible, il a été nécessaire d'opérer des ajustements jusqu'à épuisement de l'enveloppe, dès cette année 2021 (cf. tableau suivant).

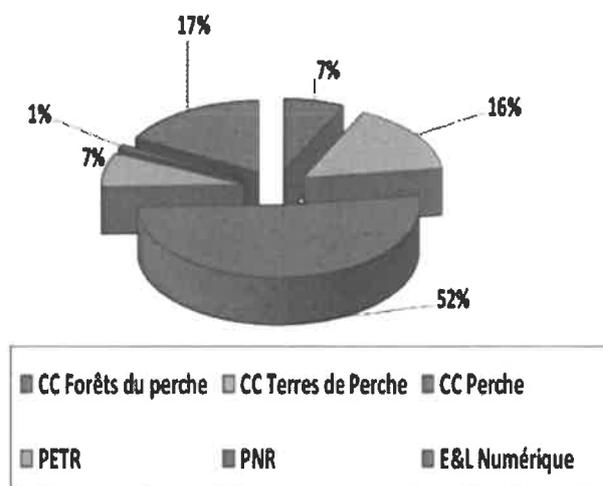
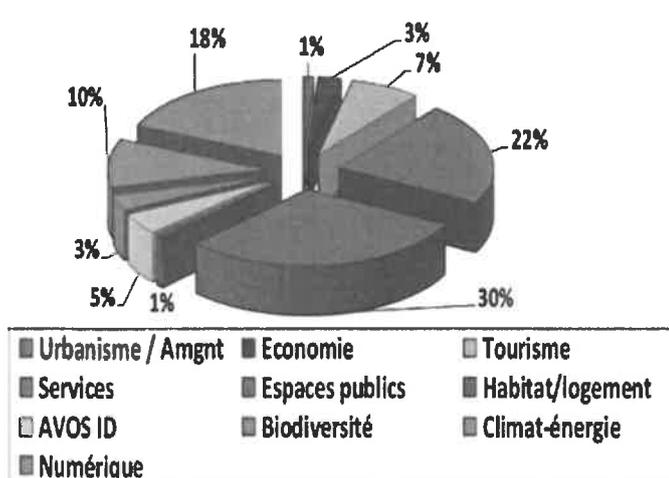


Axes	Actions CRST Perche	Reste à engager	Projets déjà déposés à concurrence de l'enveloppe disponible
AXE A : Emploi/Economie	Entreprises / numérique	58 600 €	Halles commerciales Chapelle-Royale (58 600 €)
	Agriculture	0	-
	Tourisme	0	-
Axe B : Mieux être social	Services à la population	188 300 €	MAM Arcisses-Margon (57 000 €) CPTS x2 (28 000 €), Restaurant Argenvilliers (103 300 €)
	Culture / sport	216 000 €	City Stade (15 200 €), Terrain de football synthétique (200 000 €) Nogent-le-Rotrou
AXE C : renforcer le maillage urbain et rural	Espaces publics	0	-
	Urbanisme durable / Mobilité	200 700 €	Jardin d'enfants La Charmille (200 700 €)
	Habitat / logement	32 000 €	Rénovation de logements NPH (32 000 €)
AXE D : Stratégie régionale biodiversité	Biodiversité (min 5 % / 4 560 000 €)	52 600 €	Matériel Biodiversité B. Normand (13 600 €), reste à déterminer projets pour 39 000 € (CRTE ? PNRP ?)
AXE E : Plan climat énergie régional	Energie / climat	84 400 €	Rénovation énergétique de bâtiments publics (La Croix du Perche et Authon-du-Perche)
A VOS ID	A vos ID (min 350 000 €)	112 516 €	Projets à déterminer
Enveloppe fongible (pour mémoire)		15 200 €	A transférer sur projets rénovation énergétique
Ingénierie CRST (Max 300 000 €)		34 200 €	Lissés sur budget 2021 et 2022 (17 100 €)
Total enveloppe		994 516 €	0

### Dotation Régionale 5 679 484 € (BMP)

#### Répartition thématique (ensemble des projets)

#### Répartition territoriale (MO publics et privés)



Madame la Présidente explique que les conseillers régionaux du Perche ont sollicité auprès de Monsieur le Président du Le

Le Conseil Régional la possibilité de flécher quelques dossiers sur le prochain CRST (2023-2028) par anticipation. En cas d'approbation du BMP par le comité syndical du Pôle Territorial du Perche, celui-ci sera validé par la prochaine commission permanente du Conseil Régional au mois de mai 2021. Bon nombre de dossiers en attente de crédits seront alors engagés par la même occasion.

Il est proposé aux membres du conseil, après en avoir délibéré, de prendre acte du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, de prendre acte du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

  
**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :  
Publication/Notification/Affichage le : **23 JUIL. 2021**

**21 JUIL. 2021**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
L'adjoint.e délégué.e,